

Après les échecs des négociations sur la **nouvelle convention de travail** et **l'organisation du temps de travail** (aucun syndicat n'a voulu signer), la direction impose de nouveau un rythme infernal pour 3 autres négociations (mise en place du futur **Comité économique et social (CSE)**, **forfait jours** et **salaires**). Dès septembre la direction remettra sur la table les projets de nouvelle **convention de travail**, de **télétravail** et **risques psychosociaux**...

Le tout en préparant les **élections professionnelles** de novembre et en suivant la **dizaine de chantiers** internes simultanés et projets à risque (remplacement des outils CFA et LOCO).

Nous allons vous présenter dans les semaines à venir le résumé des positions du **Sne-FSU** sur ces sujets d'actualité.

**Bonne rentrée à TOUTES et TOUS**



## Projet forfait jours : Le cheval de Troie de nos conditions de travail

Après un an de statu quo, la direction a proposé ces dernières semaines des **avancées sur le forfait jours** en tenant compte des suggestions des syndicats, comme un **relatif bénévolat** et le **maintien des modalités ARTT actuelles pour les autres salarié.e.s**. Cela ne règle pas le **non-respect** du droit européen sur la **mesure des heures minimales de repos** (journée ou semaine), ni la création de **fonctionnements différents** entre catégories de salarié.e.s. Si aujourd'hui le projet limite le forfait jours à 200 personnes, après une période de test, le risque est que la direction progressivement **l'impose à tous**.

la nouvelle convention du travail. La **proposition du Sne** est de **coupler les 2 signatures afin** de redonner un cadre social global équilibré aux Adémien.ne.s. L'objectif est de conserver un outil de **négociation/pression gagnant/gagnant** pour la future convention de travail.

Si le Sne avait accepté de signer le forfait jours ou **si le référendum est validé**, le risque est de donner carte blanche à la direction pour imposer une nouvelle convention de travail sans aucune possibilité pour les syndicats de peser dans la négociation.



**Le forfait jours est la seule mesure de RH 2020 qui nécessite l'accord des organisations syndicales** (2 organisations syndicales ou 1 organisation syndicale + référendum).

Depuis les ordonnances Macron, toutes les « **autres mesures** » peuvent être décidées unilatéralement par la Direction ; ce qui explique que sans chercher d'accord, la Direction a dénoncé la convention de travail, offre 135 000 € de primes aux seuls managers, baisse très fortement les moyens de représentation du personnel au CSE.

Dans l'état actuelle des négociations, il pourrait y avoir : le **licenciement pour faute simple, mais pas assez pour l'égalité F/H**, la suppression des augmentations à l'ancienneté (qui essaient de maintenir le pouvoir d'achat des Adémien.ne.s), la subjectivité des évolutions de salaire, l'absence de définition des évolutions professionnelles...

Le **Sne** cherche un **équilibre global**, sans dissocier l'accord forfait jours des « autres mesures » qui seront incluses dans

Il nous paraît nécessaire de ne pas se précipiter sur la validation du **seul forfait jours** et d'attendre quelques semaines. Le temps que la négociation sur la convention de travail s'enclenche. Quelle est l'urgence avec tous les autres chantiers et réformes en cours ? Si la direction accepte des compromis sur la nouvelle convention de travail, alors nous pourrions peut-être signer le forfait jour.

La direction prépare un **référendum** pour fin septembre qui serait destiné aux cadres. Pourquoi aux seul.e.s. cadres ?

### Le Sne-FSU appelle à voter contre le seul forfait jours

- Pour montrer que les adémien.ne.s souhaitent une convention de travail qui leur permette de travailler **sans pression ni insécurité supplémentaires**.
- Pour disposer d'un **atout essentiel de négociation** d'une nouvelle convention de travail **acceptable par tous**.